

Véhicules hybrides et électriques I – 14h

Ce cours s'adapte aux nouvelles réalités des techniciens automobiles en tenant compte de tous les systèmes de base des véhicules hybrides et électriques disponibles sur le marché depuis quelques années déjà. Ce cours développe le technicien à bien comprendre les différences qui déterminent les applications variées de chaque modèle sur le marché, les composants et les fonctionnements généraux de ceux-ci, les règles de sécurité et les différentes méthodes sécuritaires d'interventions.

Objectif du cours:

- Identifier et décrire les principaux composants des systèmes des différents types de véhicules : hybrides, hybrides rechargeables, électriques et piles à combustibles ;
- Expliquer le principe de fonctionnement des différents systèmes applicables et les relier aux véhicules disponibles sur le marché ;
- Localiser les composants à haute tension de chacun des types de système et d'expliquer leur rôle et fonctionnement, ainsi que leur entretien ;
- Déterminer le danger potentiel des composants à haute tension;
- Procéder au désamorçage des systèmes sur différents types de véhicules de façon sécuritaire.

Véhicules hybrides et électriques II – 21h

Ce nouveau cours s'adapte aux nouvelles réalités des techniciens automobiles en tenant compte de tous les systèmes de base des véhicules hybrides et électriques disponibles sur le marché depuis quelques années déjà. Ce cours aidera le technicien à bien comprendre les différences qui déterminent les applications variées de chaque modèle sur le marché, les composants et les fonctionnements généraux de ceux-ci, les règles de sécurité et les différentes méthodes sécuritaires d'interventions.

Objectif du cours:

À la fin de ce cours, le technicien sera en mesure de :

- Comprendre, manipuler et désamorcer en toute sécurité divers composants principaux des systèmes d'un véhicule hybride et électrique (VHE).
- Effectuer la remise d'une batterie de VEE et effectuer différentes vérifications de composants haute tension, afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de travaux d'entretien et de réparation sur les sujets.